

---

Adresse des officiers municipaux de la commune de Dienville (Aube) qui informent avoir planté l'arbre de la liberté et envoyé des effets aux frères d'armes, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des officiers municipaux de la commune de Dienville (Aube) qui informent avoir planté l'arbre de la liberté et envoyé des effets aux frères d'armes, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 370-371;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20550\\_t1\\_0370\\_0000\\_17](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20550_t1_0370_0000_17)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Montigny, 21 vent. II] (1).

« Citoyens représentants du peuple,

La commune de Montigny, chef-lieu de canton, district de Montmédy, département de la Meuse, plus riche en patriotisme que fortunée en effectifs, a fait offrande à la patrie de ses cloches, cuivre, étain et argenterie.

Un don de 100 liv. monnayés, 18 paires de guêtres, 11 chemises, le tout pour les défenseurs de la République. Il seroit désireux que le riche égoïste dont sa fortune lui tient plus à cœur, que libéral envers ses frères d'armes, soit forcé par une loi qui lui fixe une somme proportionnée à son revenu, par forme d'amende honorable envers la nation ; ce mode feroit un bon effet dans cette commune. »

P. c. c. : CHARPENTIER (secrét.).

## 26

Les citoyens de la commune de Moussel et Sorel demandent que cette commune soit appelée du nom de la Montagne du Droit de l'Homme, et de leur accorder l'église de Moussel pour un temple de la Raison; ils invitent la Convention à rester à son poste, et la félicitent sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

## 27

Les membres du directoire du district de Valenciennes écrivent de Douai qu'ils sont déterminés à mourir, plutôt qu'à trahir leur serment; l'aspect des bombes et des boulets leur fit moins de peine que la présence des Autrichiens; ils placent leur confiance dans la Convention nationale, dont la Montagne a sauvé la République, et les replacera bientôt dans leurs foyers, où ils pourront embrasser encore leurs femmes et leurs enfans. Ils annoncent qu'ils n'ont plus que la seule commune de Bouchain qui ne soit pas envahie, et qui a fourni 191 marcs 2 onces 3 gros d'argent, 2 onces 2 gros et demi d'or, 4 pièces de 48 liv. chacune, 12 pièces d'or de 24 liv. chacune, un grand nœud et 2 épingles de diamans, une bague d'or, chargée de 9 diamants, 20 pierres fines, et quelques autres menus objets; ils annoncent qu'un nouvel envoi va suivre celui-ci, qu'il sera composé de 119 marcs d'argent, qui ont été découverts dans un caveau.

Ils se disposent d'envoyer à Lille 800 aunes de toile neuve, trouvées dans une cave d'émigrés: le mobilier de ces traîtres est presque entièrement vendu, et leurs maisons vont être affichées à la barbe des Autrichiens; ils invitent la Convention à rester à son poste.

(1) C 297, pl. 1018, p. 13.

(2) P.V., XXXIV, 143. B<sup>in</sup>, 6 germ.; M.U., XXXVIII, 120.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

De tout notre district, Bouchain est le seul endroit qui ne soit pas souillé de la présence des Autrichiens, écrivent à la Convention nationale [les membres de cette administration] retirés à Douay, mais nous espérons, disent-ils, que sous peu, d'après les mesures prises par le Comité de Salut public, exécutées par nos braves défenseurs, nous aurons le double plaisir de rentrer dans nos foyers, et d'y embrasser nos femmes et nos enfans.

La petite commune de Bouchain, composée de 1100 individus ou 200 familles à peu près, loge chez elle, à défaut de casernes, 4 000 hommes de garnison, et vient de nous fournir les moyens d'envoyer à la Convention, par la même voiture qui conduit l'argenterie du district de Douay et qui doit arriver à Paris du 13 au 15 du courant, 191 marcs 2 onces 3 gros d'argent, 2 onces 2 gros et demi d'or, 3 pièces de 48 livres chacune, 12 dites de 24 liv., un grand nœud et 2 épingles de diamans; une bague d'or chargée de 9 diamans, 20 pierres fines et quelques autres menus objets détaillés dans le procès-verbal, qui sera remis à la trésorerie nationale: cet envoi provient des émigrés de Bouchain, des églises de cette commune, et de quelques autres circonvoisines, où nous l'avons fait enlever furtivement pour le dérober aux Autrichiens qui alloient s'en emparer.

Le mobilier est presque totalement vendu, et leurs immeubles vont être mis en vente à la barbe des ennemis.

Restez donc à votre poste, fidèles représentants du peuple, et bientôt les tyrans et leurs satellites seront confondus (2).

## 28

L'agent national de la commune de Derval (3) annonce à la Convention que cette commune a déposé au district toute l'argenterie de son église; qu'elle demande à porter de nom de la Montagne-sur-Kurel.

insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division (4).

## 29

Les officiers municipaux de la commune de Dienville (5) instruisent la Convention qu'ils ont planté l'arbre de la liberté en présence des autorités constituées et au son des instruments; l'argenterie, les cuivres et autres effets de leur ci-devant église sont envoyés au district. Ils ont envoyé, pour nos frères d'armes, 138 che-

(1) P.V., XXXIV, 143. C. Eg., n° 586; M.U., XXXVIII, 110; J. Sablier, n° 1220.

(2) B<sup>in</sup>, 8 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) Loire-Inférieure.

(4) P.V., XXXIV, 143-44. B<sup>in</sup>, 8 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1220.

(5) Aube. Et non Dieuville.

mises, 10 draps, 3 nappes, plusieurs paquets de linge, 150 liv. en argent, une grande paire de boucles d'argent, et des souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Dienville, 9 vent II] (2).

« Législateurs,

Votre décret du 3 pluviôse a reçu son exécution dans notre commune, décadi, trente du même mois. Le bonnet de la Liberté a été porté en triomphe et l'arbre planté au son des instruments de musique et aux cris répétés de Vive la République, les autorités constituées ont assisté en corps en cette cérémonie, qui s'est terminée par la lecture des loix reçues dans le courant de la décade, notamment de celle sur l'instruction publique.

Nous avons envoyé au district l'argenterie et le cuivre de notre église. Rien ne coûte à nos concitoyens, lorsqu'il s'agit de servir la cause de la Liberté, notre commune quoique petite a fourni plus de 100 défenseurs dont plusieurs sont en Amérique, les citoyens les plus aisés ont fait des hautes paies, et nous avons donné pour nos frères d'armes tout récemment 138 chemises, 5 paires de draps, 3 nappes, plusieurs paquets de linge, 150 l. en argent, des souches et une grande paire de boucles en argent. Vive la République. »  
E. PARIS (maire), GUILLEMIN (off. mun.), MAU-  
COING, JOFFROY (off. mun.), TROUILLOT (off. mun.), OLH aîné, J. DUFOUR, POTHÉMON, MOUCHÉY, BARDEAUX, D. BROCHETON, J. GUILLARD, CHAULAIN, BECHICOT, MASSON (secrét.).

### 30

Les administrateurs du district de Soissons témoignent leur indignation et l'horreur dont ils ont été saisis en apprenant l'infâme conspiration, dont le but étoit d'anéantir la représentation nationale et de redonner un tyran à la France ; ils protestent de couvrir de leurs corps les représentans du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Soissons, 1<sup>er</sup> germ. II. Au Présid. de la Conv.] (4).

« Nous avons été saisis d'horreur et d'indignation en apprenant la nouvelle de l'infâme conspiration dont le but étoit d'anéantir la représentation nationale et de nous redonner un tyran ; mais nous sommes restés inébranlables à notre poste, parce que nos mesures étant prises contre les nobles et contre les prêtres, nous n'avons pas pensé qu'aucun intrigant osât lever le masque et se montrer le partisan de la tyrannie.

Les insensés qu'ils sont, ces êtres corrompus par l'or de Pitt et de Cobourg, s'ils se persuadent que 25 millions d'hommes, qui connoissent le prix de la liberté, qui ont fait tant de sacrifices

(1) P.V., XXXIV, 144. B<sup>in</sup>, 8 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; M.U., XX XVIII, 121.

(2) C 297, pl. 1018, p. 12.

(3) P.V., XXXIV, 144. B<sup>in</sup>, 6 germ. ; M.U., XXXVIII, 119.

(4) C 298, pl. 1034, p. 56.

pour l'obtenir, ne préféreroient pas la mort à un honteux esclavage, ne couvriroient pas de leur corps les représentans qu'ils se sont choisis.

Périssent les traîtres jusqu'au dernier. Périssent ceux qui méconnoissent l'autorité d'un peuple souverain ; et que les noms des braves Montagnards vivent à jamais dans les fastes de la République française. »

CHAIZÉ, CAULERS, LE CERF, JUMEAUX, GOSSELIN, CLOUÉ, ROUSSY, J.-F. LAILLET (agent nat.).

### 31

La société populaire de la Magistère invite la Convention à rester à son poste, la félicite du décret qu'elle a rendu en faveur des noirs, et annonce que cette commune envoie à Perpignan 92 draps, que les citoyens se sont levés plusieurs fois en masse pour accélérer la confection de la grande route, et qu'ils destinent le produit de leur travail à doter deux citoyennes vertueuses.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Magistère, s.d.] (2).

« Grâce vous soient rendues, Citoyens législateurs, du décret salutaire et bienfaisant que vous venez d'enfanter ; des phalanges de guerriers qui vont porter la terreur et la mort aux esclaves coalisés contre les Français libres. Forcez la malveillance à déposer ses armes destructives de l'ordre social et, du sommet de la Montagne, lancez la foudre et l'éclair pour achever de l'anéantir.

S'il est doux pour nos cœurs, Citoyens, d'avoir à vous annoncer que nous avons écrasé le monstre du fanatisme, que tous nos concitoyens ont abjuré le mensonge et la superstition, que leur culte favori ne sera désormais que celui de la Raison, il n'est pas moins agréable de vous apprendre que nous venons d'envoyer à nos frères d'armes à Perpignan, 92 draps de lit, sans qu'aucun de nos concitoyens ait voulu entendre d'en recevoir le prix. Nous n'en sommes pas restés là. Plusieurs fois, nous nous sommes levés en masse pour accélérer la confection de la grande route, et le produit de notre travail est destiné à doter deux citoyennes pauvres et vertueuses. Notre exemple n'a pas tardé à être imité par toute la contrée.

Citoyens, restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés aient sué leur crime ».

BONNAFOUS, NEYCHENS jeune, MERLE, ORLIAC le 2<sup>e</sup>, BERDOLLE, DAUNEFORT, CANALS fils, P. DESPEYROUX, ALAUZE, BOUCHARD, ORLIAC le 3<sup>e</sup>, ORLIAC le 3<sup>e</sup> jeune, J. VESPAYROUX, BEZOMBES aîné, ORLIAC 5<sup>e</sup>, ORLIAC père, ORLIAC 2<sup>e</sup> fils cadet, GRÈZE, FONVIELLE, ORLIAC 5<sup>e</sup> fils, DAVID, BOURGEAT jeune.

(1) P.V., XXXIV, 144. B<sup>in</sup>, 8 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1220 ; M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 297, pl. 1018, p. 11.